



Programme de formation Attestation de compétences GRUE A TOUR R487

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate... » - Art. R4323-55 du Code du Travail

Durée de la formation

Durée :

Expérimenté : 1 jour : 1/2 jour théorie +1/2 jour pratique + tests

Débutant : 2 jours : 1/2 jour théorie +1.5 jour pratique + tests

Personne concernée

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle une grue à tour.

Effectifs

La formation s'adresse à un groupe de 1 à 4 personnes maximum

Prérequis

- Être âgé au minimum de 18 ans
- Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour l'utilisation des grues à tour.
- Être équipé d'une tenue de travail adapté (chaussures de sécurité, gants, casque de chantier et lunettes de protection)
- Accessibilité personne en situation de handicap : sur étude de besoins

Moyens/Méthodes pédagogiques et techniques

- Livret stagiaire individuel
- Salle de formation avec équipement audiovisuel et rétroprojecteur
- Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.
- Suivi d'un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire une grue à tour en respectant les règles de sécurité selon la recommandation R487 de la CNAMTS.

Programme

1/ Contexte réglementaire

2/ Instances et organismes de prévention

3/ Devoirs et responsabilités

4/ Technologie et connaissance des grues à tour

Notions de mécanique et d'électricité.

Différents types d'appareils, leur technologie (structure, mécanismes), câble de levage, mouflage, les dispositifs de sécurité.

Stabilité des grues à tour, polygone d'appui.

Conditions d'installation des grues à tour.

Notice d'instructions, résistance du sol, voie de roulement.

Opérations de montage et de démontage des grues.

Installations électriques des grues à tour.

Dispositifs permettant de limiter l'accès aux zones interdites.

5/ Règles de conduite et d'utilisation

Opérations de prise de poste, vérifications journalières.

Courbes de charge, aides à la conduite.

Risques liés à l'utilisation des grues (conditions atmosphériques, personnel de chantier...).

Maîtrise de la manutention des charges : technique d'élingage, opérations interdites en fonction des conditions atmosphériques, limites d'utilisation, opérations interdites.

Opérations de fin de poste, opérations d'entretien.

Communication sur un chantier.

6/ Formation pratique

Opérations de prise et de fin de poste (voie, état de conservation, sécurité).

Maîtrise de la conduite, suppression du ballant.

Réalisation d'opérations particulières : (benne à béton, banche).

Validation de la formation

Conformément à la recommandation R487, contrôle des connaissances et savoir-faire du candidat par un test théorique et un test pratique.

En application de la recommandation R487, chaque candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques se verra délivrer une attestation de compétence permettant la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

Délai d'accès

Intra : A la demande

Tarifs

Intra : A partir de 870€ HT (nous consulter)